



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-027

Déposé le : 12.09.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Dossiers numériques : Quelle anticipation et quels moyens informatiques pour la Justice vaudoise ?**

## Texte déposé

Lors de la cérémonie en l'honneur de l'actuelle Présidente du Grand Conseil, Mme Sylvie Podio, le Président du Tribunal cantonal, a rappelé que le Tribunal fédéral avait d'ores et déjà initié une procédure visant à introduire des dossiers judiciaires sous forme numérique exclusivement. Cela conduira à terme à l'abandon des copies sous forme papier.

Par voie de cascade, les Cours cantonales, et dans le canton de Vaud les Tribunaux d'arrondissements, Justices de paix, etc., devront donc également mettre en place des dossiers numériques, ne serait-ce que pour garantir la compatibilité avec d'éventuelles procédures au niveau fédéral en cas de recours.

Dès lors, je souhaite poser au Conseil d'Etat la question suivante :

Sachant qu'en principe la Confédération a d'ores et déjà mis les moyens financiers et en personnel pour assurer l'entrée en vigueur du dossier numérique pour 2020, quelle mesure d'anticipation entend prendre le Conseil d'Etat pour s'assurer que le Canton de Vaud disposera également de dossiers numériques et ce, de façon concordante avec les procédures fédérales ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

## Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



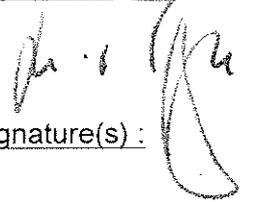
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Buffat Marc Olivier.  
PLR

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :